

AVIS DE CONCERTATION

préalable à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Fabrègues au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme en vue de la réalisation par Montpellier Méditerranée Métropole des aménagements de lutte contre les inondations du Coulazou à Fabrègues.

Le projet d'aménagement de protection contre les inondations du Coulazou à Fabrègues porté par Montpellier Méditerranée Métropole nécessite de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Fabrègues.
Cette évolution du PLU est soumise à concertation préalable en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme

Cette concertation se déroulera du lundi 12 avril 2021 à 9h00 au vendredi 7 mai 2021 à 17h00, soit durant 26 jours consécutifs.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est M. Vivien NGUYEN VAN, Direction de l'Eau et de l'Assainissement à Montpellier Méditerranée Métropole (Téléphone : 04.67.13.97.11 / e-mail : v.nguyenvan@montpellier3m.fr).

Modalités de concertation préalable :

Pendant toute la durée de la concertation, le dossier de mise en compatibilité du PLU de la Commune de Fabrègues sera consultable :

- à l'Hôtel de Montpellier Méditerranée Métropole, situé 50 place Zeus à Montpellier, aux heures d'ouverture des bureaux au public du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 ;
- à la Mairie de Fabrègues, située 8 rue Paul Doumer, aux heures d'ouverture des bureaux au public du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h ;

Le dossier de mise en compatibilité du PLU de la Commune de Fabrègues sera également consultable au format dématérialisé pendant toute la durée de la concertation :

- sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole au lien suivant : www.montpellier3m.fr/concertation-mise-en-compatibilite-PLU-fabregues ;
- sur le site internet de la Ville de Fabrègues au lien suivant : www.ville-fabregues.fr.

Observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de la concertation :

- sur les registres de la concertation déposés à l'Hôtel de la Métropole et en Mairie de Fabrègues aux heures d'ouverture des bureaux au public ;
- par voie dématérialisée sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole comportant un registre électronique au lien suivant : www.montpellier3m.fr/concertation-mise-en-compatibilite-PLU-fabregues
- par voie postale à l'adresse suivante :

Montpellier Méditerranée Métropole
Direction de l'Eau et de l'Assainissement
50, place ZEUS
CS 39556
34961 Montpellier Cedex 2

Les courriers adressés après la date de clôture de la période de concertation préalable ne pourront être pris en compte, le cachet de la poste faisant foi.

A l'issue de la concertation, Montpellier Méditerranée Métropole en arrêtera le bilan qui sera joint au dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité du Publique conformément au Code de l'expropriation.

L'ensemble des dossiers soumis aux procédures d'enquêtes prévus par le code de l'environnement, le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation seront mis à la disposition du public au cours de l'année 2022.